

# Aides financières

---

## 1. Comités d'entreprises et mutuelles :

Certains comités d'entreprises ou certaines mutuelles propose de prendre en charge une partie des adhésions à une association sportive de votre famille.

A réception de votre dossier complet, un reçu d'adhésion signé vous sera remis par mail.

## 2 @touts"Loisirs":

La Région Normandie accompagne TOUS les 15-25 ans dans leur quotidien avec un dispositif d'aides spécifiquement conçu pour répondre à leurs besoins et à leurs envies.

Si vous ou vos enfants souhaitez déduire des @touts Loisirs de votre cotisation.

- Une adhésion par voie postale est obligatoire (fiche d'inscription papier)
- Joindre le QR Code
- Joindre votre code à 4 chiffres

En attendant d'avoir le QR Code en votre possession, vous pouvez nous fournir un chèque équivalant à la somme à déduire (Atout loisir = 30€).

Le chèque ne sera pas encaissé avant le 31 décembre 2020 et sera détruit, si le document nous est fourni avant cette date.



## 3. Pass'sport :

Durant l'été vous avez peut-être reçu le pass'sport vous permettant de bénéficier d'une remise de 50€ sur la cotisation de votre enfant

Afin de bénéficier de cette aide merci de joindre à votre dossier :

- Le Pass'sport de votre enfant
- Un chèque de 50€ qui ne sera pas encaissé par le club si Pass'sport valide
- Le complément de cotisation (ex 35€)

